

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 19 novembre 2013 modifiant la décision du 10 décembre 2010 fixant les méthodes d'essai relatives aux additifs métalliques dans le supercarburant sans plomb et le supercarburant sans plomb 95-E10

NOR : *DEV1328899S*

Le directeur de l'énergie,

Vu le décret n° 62-1297 du 7 novembre 1962 modifié portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les règles techniques d'utilisation et les caractéristiques des produits pétroliers ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2010 relatif aux additifs métalliques dans le supercarburant sans plomb et le supercarburant sans plomb 95-E10 ;

Vu la décision du 10 décembre 2010 fixant les méthodes d'essai relatives aux additifs métalliques dans le supercarburant sans plomb et le supercarburant sans plomb 95-E10 ;

Vu l'avis du comité technique de l'utilisation des produits pétroliers en date du 1^{er} juillet 2013,

Décide :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de la décision du 10 décembre 2010 susvisée est remplacé par l'article suivant :

« *Art. 1^{er}.* – Les méthodes d'essais prévues à l'article 2 de l'arrêté du 10 décembre 2010 susvisé relatives à la mesure de la teneur en manganèse sont les suivantes :

NF EN 16135. – Carburants pour automobiles. – Détermination de la teneur en manganèse dans les essences sans plomb. – Méthode par spectrométrie d'absorption atomique de flamme (FAAS) ;

NF EN 16136. – Carburants pour automobiles. – Détermination de la teneur en manganèse dans les essences sans plomb. – Méthode spectrométrique optique par plasma à couplage inductif (ICP OES). »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 novembre 2013.

Pour le directeur et par délégation :

Le directeur adjoint de l'énergie,

M. PAIN